

LES PLANS DE MISE EN ŒUVRE

Les plans de mise en œuvre qui suivent constituent un plan d'action que la MRC de L'Islet, de même que chaque municipalité locale participante, doivent appliquer dès l'entrée en vigueur du schéma. Ces plans désignent les étapes, les échéanciers, les autorités municipales responsables de même que l'estimation des coûts pour atteindre chacun des objectifs spécifiques qui s'appliquent. Il est à noter que pour alléger le présent document, les plans de mise en œuvre ont été consolidés dans un seul et unique document.

	ACTIONS* *Tel qu'indiqué au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.	Échéancier pour la réalisation des actions	MRC de L'Islet	Municipalités													Coût de réalisation estimé \$\$	
				L'Islet	Saint-Adalbert	Saint-Aubert	Saint-Cyrille	Saint-Damase	Sainte-Félicité	Saint-Jean-Port-Joli	Sainte-Louise	Saint-Marcel	Saint-Omer	Saint-Pamphile	Sainte-Perpétue	Saint-Roch-des-Aulnaies		Tourville
1	Réviser, élaborer et adopter un règlement de constitution des services de sécurité incendie.	L'an 1 et en continu		X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	Aucun
2	Sensibiliser les employeurs sur le territoire de la MRC à l'égard des avantages d'avoir des ressources formées en sécurité incendie parmi leur personnel et d'assurer une relève.	Dès l'an 3 et annuellement	X															Budget de la MRC
3	Maintenir une ressource qualifiée en prévention des incendies.	Dès l'an 1 et en continu	X															Budget de la MRC
4	Maintenir l'engagement d'une ressource afin d'assurer la coordination du schéma et le suivi de la mise en œuvre.	En continu	X															Budget de la MRC
5	Élaborer annuellement un rapport d'activité tel que requis à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le transmettre au MSP dans le délai prescrit et en transmettre une copie aux municipalités.	Dès la fin de l'an 1 et en continu	X															Budget de la MRC
6	Transmettre à la MRC toutes les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel.	Dès la fin de l'an 1 et en continu		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	À même les budgets des SSI ou des municipalités
7	Réviser les ententes d'entraide afin d'assurer un déploiement des ressources en conformité avec les objectifs arrêtés au schéma et en fournir une copie à la MRC.	En continu	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	À même le budget de fonctionnement de la municipalité

ACTIONS*	Échéancier pour la réalisation des actions	MRC de L'Islet	Municipalités														Coût de réalisation estimé \$\$	
			L'Islet	Saint-Adalbert	Saint-Aubert	Saint-Cyrille	Saint-Damase	Sainte-Félicité	Saint-Jean-Port-Joli	Sainte-Louise	Saint-Marcel	Saint-Omer	Saint-Pamphile	Sainte-Perpétue	Saint-Roch-des-Aulnaies	Tourville		
8	Élaborer et mettre en place un programme de recrutement des pompiers.	Dès l'an 3 et en continu	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	À même les budgets des SSI
9	S'assurer que tous les pompiers et officiers possèdent la formation requise pour les tâches à accomplir en conformité avec le règlement applicable au Québec.	Dès l'an 1 et en continu	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	À même les budgets des SSI
10	S'assurer d'avoir, parmi les effectifs de chacun des services de sécurité incendie ou à la MRC ou par secteur, une ou des ressources formées pour la recherche des causes et des circonstances des incendies.	Dès l'an 1 et en continu	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X		Variable
11	Maintenir la gestion de la formation à la MRC en collaboration avec l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ) ou tout établissement d'enseignement.	En continu	X															À même le budget de coordination
12	Maintenir un ou des formateurs accrédités en sécurité incendie parmi les effectifs des services de sécurité incendie de la MRC ou faire appel à un formateur d'une MRC limitrophe.	En continu	X															Variable
13	Mettre en place, en s'inspirant de la norme NFPA 1500 et du guide de l'ÉNPQ, un programme uniformisé d'entraînement mensuel qui pourrait être identique pour tous les services incendie.	Dès l'an 2 et en continu	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X		À même les budgets des SSI
14	Mettre en place un comité de santé et sécurité au travail ou désigner, dans chaque service de sécurité incendie, une personne responsable de la santé et sécurité au travail.	Dès l'an 1 et en continu	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X		À même les budgets des municipalités ou des SSI
15	Soumettre tous les véhicules d'intervention aux inspections requises et, le cas échéant, à une attestation de performance ou de conformité par ULC.	Annuellement ou lorsque requis	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X		Variable
16	Mettre en place des mesures palliatives pour remplacer ou rendre conforme un véhicule qui ne parviendrait pas à réussir avec succès les inspections requises.	Dès que constaté	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X		Variable

ACTIONS*	Échéancier pour la réalisation des actions	MRC de L'Islet	Municipalités													Coût de réalisation estimé \$\$		
			L'Islet	Saint-Adalbert	Saint-Aubert	Saint-Cyrille	Saint-Damase	Sainte-Félicité	Saint-Jean-Port-Joli	Sainte-Louise	Saint-Marcel	Saint-Omer	Saint-Pamphile	Sainte-Perpétue	Saint-Roch-des-Aulnaies		Tourville	
17	Élaborer un programme d'entretien et d'évaluation des véhicules d'intervention et des pompes portatives en s'inspirant des normes applicables et selon le Guide produit par le MSP sur le sujet.	Dès l'an 1	X															À même le budget de coordination
18	Mettre en place un programme de remplacement, d'entretien et d'évaluation des véhicules d'intervention et des pompes portatives en s'inspirant des normes applicables et du Guide produit par le MSP sur le sujet.	Dès l'an 1 et applicable annuellement		X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	À même les budgets des SSI
19	Remplacer ou ajouter les véhicules d'intervention identifiés au tableau 5-13.	Selon l'échéance au schéma															X	Variable
20	Élaborer un registre pour les inspections et l'entretien des véhicules et des pompes portatives.	Dès l'an 1	X															Budget coordination
21	Mettre en place et tenir à jour un registre d'inspection et d'entretien des véhicules d'intervention et des pompes portatives.	Dès l'an 1 et en continu		X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	À même les budgets des SSI
22	Maintenir un programme d'achats et de services regroupés à l'échelle de la MRC, notamment pour les essais sur les véhicules d'intervention et les équipements d'intervention.	En continu	X															À même le budget de coordination
23	Mettre en place, dans tous les SSI, en collaboration avec la MRC, un programme d'évaluation, d'entretien et de remplacement des équipements d'intervention ainsi que sur les accessoires de protection des pompiers, incluant ceux de communication en s'inspirant des normes applicables ou des exigences des fabricants.	Dès l'an 1 et en continu	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	À même les budgets des SSI
24	Élaborer, dans chaque municipalité qui possède un réseau d'aqueduc conforme, un programme d'entretien et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau, incluant la vérification des pressions et du débit des bornes d'incendie et prévoir leur codification en s'inspirant de la norme NFPA 291.	D'ici la fin de l'an 2 et l'an 3 (pour la codification) et applicable en continu		X		X								X	X		X	Variable

ACTIONS*	Échéancier pour la réalisation des actions	MRC de L'Islet	Municipalités													Coût de réalisation estimé \$\$		
			L'Islet	Saint-Adalbert	Saint-Aubert	Saint-Cyrille	Saint-Damase	Sainte-Félicité	Saint-Jean-Port-Joli	Sainte-Louise	Saint-Marcel	Saint-Omer	Saint-Pamphile	Sainte-Perpétue	Saint-Roch-des-Aulnaies		Tourville	
25	Appliquer le programme qui inclut la vérification des pressions et du débit des bornes d'incendie.	Dès l'an 3 et en continu	X		X					X	X			X	X		X	Variable
26	Établir un mode de communication au niveau de chaque administration municipale permettant d'informer régulièrement le SSI sur les problématiques relatives aux réseaux d'aqueduc et mettre à leur disposition une carte à jour des réseaux.	Dès l'an 2 et en tout temps	X		X					X	X			X	X		X	Aucun
27	Appliquer des mesures palliatives dans les secteurs où l'alimentation en eau est insuffisante (débit de moins de 1 500 l/min), tel que l'envoi de camions-citernes conformes avec la force de frappe initiale et des actions en matière de prévention.	En tout temps	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Variable
28	Élaborer, en collaboration avec la MRC, puis mettre en place un programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter le ravitaillement des camions-citernes et les rendre accessibles en tout temps en s'inspirant de la norme NFPA 1142.	Dès l'an 2 et applicable en continu	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Variable
29	Aménager des points d'eau munis d'une prise d'eau sèche ou des citernes conformes selon les échéances prévues au schéma (section 5.5.3.2) en priorisant les périmètres urbains où les réseaux ne sont pas conformes ou sont absents.	Selon l'échéance au schéma	X		X	X			X	X	X			X	X	X	Variable	
30	S'assurer de la qualité du service d'urgence 911 (CAUCA) en s'inspirant de la norme NFPA 1221 et en lien avec le règlement concernant les normes d'efficacité et de qualité devant être respectées par les services d'urgence 911.	Dès l'an 1 et en continu	X		X												Variable	
31	Maintenir les appareils de communication mis à la disposition des SSI et les fréquences utilisées de manière à améliorer les communications entre les SSI des différentes municipalités.	En continu	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	Variable	

ACTIONS* *Tel qu'indiqué au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.		Échéancier pour la réalisation des actions	MRC de L'Islet	Municipalités													Coût de réalisation estimé \$\$	
				L'Islet	Saint-Adalbert	Saint-Aubert	Saint-Cyrille	Saint-Damase	Sainte-Félicité	Saint-Jean-Port-Joli	Sainte-Louise	Saint-Marcel	Saint-Omer	Saint-Pamphile	Sainte-Perpétue	Saint-Roch-des-Aulnaies		Tourville
32	S'assurer que chaque officier en charge d'une équipe d'intervention ait une radio portative et procéder aux acquisitions requises, le cas échéant.	Dès l'an 1		X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	Variable
33	Mettre à l'essai hebdomadairement les radios portatives ainsi que les téléavertisseurs, s'assurer que leur nombre est suffisant et tenir à jour des registres de vérification.	Dès l'an 1 et en continu		X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	À même les budgets des SSI
34	Maintenir, par la MRC et en collaboration avec les autorités locales, et mettre en place par celles-ci des protocoles de déploiement des ressources uniformes et standards.	En continu	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Budget de la MRC
35	Revoir les procédures opérationnelles afin que les ressources humaines et matérielles soient mobilisées en tenant compte, notamment, de la catégorie de risques et des particularités du territoire en s'inspirant du Guide des opérations fourni par le MSP.	Dès l'an 1 et applicable à partir de l'an 2 et en continu	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	Variable	
36	Informier régulièrement les SSI et la MRC sur la mise à jour, par les municipalités, de la classification des risques présents sur leur territoire respectif, notamment dès le changement de vocation.	En continu		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	À même le budget de fonctionnement régulier de la municipalité
37	S'assurer de la compatibilité du système de communication des services de sécurité incendie des municipalités limitrophes.	Dès l'an 2	X		X												À même le budget de coordination	
38	Élaborer et mettre en place, en collaboration avec la MRC, un programme portant sur l'évaluation et l'analyse des incidents et s'assurer de l'application ultérieure de celui-ci par les services incendie.	Dans l'an 1 et applicable à l'an 2	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	MRC : À même le budget de coordination/SSI : À même le budget du SSI	
39	Réaliser les activités relatives à la recherche des causes et des circonstances des incendies en s'associant à des ressources formées en cette matière.	En tout temps		X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	À même les budgets des SSI	

ACTIONS*	Échéancier pour la réalisation des actions	MRC de L'Islet	Municipalités													Coût de réalisation estimé \$\$		
			L'Islet	Saint-Adalbert	Saint-Aubert	Saint-Cyrille	Saint-Damase	Sainte-Félicité	Saint-Jean-Port-Joli	Sainte-Louise	Saint-Marcel	Saint-Omer	Saint-Pamphile	Sainte-Perpétue	Saint-Roch-des-Aulnaies		Tourville	
40	Compléter le rapport d'intervention incendie (DSI-2003) après chacune des interventions applicables et le transmettre au MSP dans les délais prescrits. Compiler les données et les transmettre à la MRC pour la production du rapport annuel.	En tout temps	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	MRC : À même le budget de coordination SSI : À même le budget du SSI
41	Consigner, dans un registre, chacune des interventions, rédiger un rapport sur le sujet et le transmettre annuellement à la MRC.	Dès l'an 1 et en continu	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	À même les budgets des SSI
42	Élaborer, en collaboration avec la MRC, un programme ayant des activités de prévention et de sensibilisation du public sur toute l'année en tenant compte des résultats du rapport annuel des interventions.	Dès l'an 1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	À même le budget des SSI ou des municipalités
43	Compléter la réglementation municipale en matière d'incendie, laquelle devra prévoir l'installation obligatoire d'un avertisseur de fumée fonctionnel dans chaque résidence et la vérification des systèmes d'alarme par leur propriétaire.	Dès l'an 1 et en continu	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	À même le budget de fonctionnement de la municipalité
44	Élaborer un programme de prévention régional en s'inspirant du CNPI ou selon la législation en vigueur, procéder à la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée selon les fréquences déterminées au schéma avec la collaboration de ressources formées en cette matière, soit des pompiers ou toute personne désignée pour les risques faibles et moyens et procéder à l'inspection des risques élevés et très élevés à l'aide d'une ressource qualifiée en prévention des incendies (T.P.I.).	Dès l'an 1 et en continu	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Variable selon les municipalités
45	Produire un programme de prévention/sensibilisation pour les risques agricoles et acéricoles.	Dans l'an 2	X															À même le budget de prévention et coordination
46	Appliquer le programme de prévention/sensibilisation pour les risques agricoles et acéricoles.	Dans l'an 2		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Variable

ACTIONS*	Échéancier pour la réalisation des actions	MRC de L'Islet	Municipalités													Coût de réalisation estimé \$\$		
			L'Islet	Saint-Adalbert	Saint-Aubert	Saint-Cyrille	Saint-Damase	Sainte-Félicité	Saint-Jean-Port-Joli	Sainte-Louise	Saint-Marcel	Saint-Omer	Saint-Pamphile	Sainte-Perpétue	Saint-Roch-des-Aulnaies		Tourville	
47	Confier à la MRC la responsabilité d'élaborer les plans d'intervention pour les risques plus élevés en s'inspirant de la norme NFPA 1620 selon la fréquence inscrite au schéma pour chaque municipalité. Cette action se fera en collaboration avec les SSI.	Dès l'an 1 et en continu.																Variable selon les risques du territoire
48	Déterminer des mesures visant à promouvoir l'utilisation des mécanismes d'autoprotection et inciter les municipalités à les promouvoir.	En tout temps	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Variable
49	La municipalité de Saint-Omer devra poursuivre des modalités de couverture de son territoire et mettre l'accent sur des efforts accrus en prévention.	Dès l'an 1 et en continu										X						À même le budget de fonctionnement de la municipalité
50	Les municipalités de Saint-Aubert et de Saint-Cyrille-de-Lessard prendront des mesures additionnelles de prévention.	Dès l'an 1 et en continu			X	X												À même le budget de fonctionnement de la municipalité
51	Encourager les entreprises et les institutions présentes sur le territoire à avoir recours à des mesures ou mécanismes d'autoprotection comme : l'installation de systèmes fixes d'extinction, de détection de l'incendie, de transmission automatique de l'alerte au service de sécurité incendie, la mise sur pied d'une brigade privée de pompiers, avoir recours en permanence aux services d'une ressource qualifiée en prévention.	Dès l'an 4 et annuellement	X															Non estimé
52	Sensibiliser les municipalités participantes, notamment à l'égard de la localisation des risques d'incendie sur leur territoire respectif en vue de contrer les lacunes en intervention ou de retarder la progression de l'incendie pour certains bâtiments.	Dès l'an 2	X															À même le budget de prévention et de coordination de la MRC
53	Faire la promotion, auprès des entreprises et des institutions de la région, des avantages d'avoir des employés aptes à manier des extincteurs et offrir la formation en conséquence.	À partir de l'an 3	X															À même le budget de prévention et de coordination de la MRC

	ACTIONS*	Échéancier pour la réalisation des actions	MRC de L'Islet	Municipalités													Coût de réalisation estimé \$\$		
				L'Islet	Saint-Adalbert	Saint-Aubert	Saint-Cyrille	Saint-Damase	Sainte-Félicité	Saint-Jean-Port-Joli	Sainte-Louise	Saint-Marcel	Saint-Omer	Saint-Pamphile	Sainte-Perpétue	Saint-Roch-des-Aulnaies		Tourville	
54	Continuer d'offrir à la population les services pour les autres risques identifiés au chapitre 5 (tableau 5-3).	En continu		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Variable
55	Maintenir et participer aux rencontres de concertation regroupant notamment les responsables de chaque service de sécurité incendie, des policiers de la Sûreté du Québec, des travailleurs du service ambulancier, de CAUCA, d'Hydro-Québec et du ministère des Transports.	Annuellement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	MRC : À même le budget de coordination À même le budget des SSI.
56	Les municipalités s'engagent à respecter le suivi de la planification, tel qu'il apparaît au schéma, chapitre 6.	En continu		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Variable

2014/04/15

(I:\SCHÉMA INCENDIE RÉVISÉ 2013\dernière version\SchemaLislet_2014-2019.docm)